Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260302-DEL202616BIS-DE

DELIBERATION N° 2026-15

OBJET : Bretagne porte de Loire Communauté / Commune de Grand-Fougeray – Convention de mise à disposition de personnels – PVD – Avenant n°3

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

Dans le cadre de Petites Villes de Demain, l'Etat a assurer la prise en charge d'une partie de la rémunération du référent PVD. Le contrat initial du référent, arrivé échéance au 28 février 2025, avait été prolongé jusqu'au 28 février 2026.

La commune de Grand-Fougeray souhaite renouveler ce contrat pour une durée de 4 mois à compter du 1er mars 2026. Il sera porté par BpLC.

BpLC rémunérera l'agent et devrait percevoir une subvention de l'Etat à ce titre. Le reste à charge de son salaire sera intégralement remboursé à BpLC par la commune de Grand-Fougeray. La commune de Grand-Fougeray remboursera également à BpLC les frais liés à la téléphonie.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition du temps d'agents de Bretagne porte de Loire au profit de la commune de Grand-Fougeray.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer cette convention.

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 2 MARS 2026

LE MAIRE

Nadine DREAN



Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260302-DEL202616BIS-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

SEANCE DU : 2 mars 2026
CONVOCATION DU : 24 février 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 24 février 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 24 février 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Nadine DREAN, Maire

Nombre de conseillers : 19
* en exercice : 18
* présents : 15
* absents : 3 (dont 2 procurations)

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-FOUGERAY, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil, après convocation légale en date du 24 février 2026, sous la présidence de Mme Nadine DREAN, Maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine DREAN, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS :
Mme Nadine DRÉAN - M Joël JUTEL - Mme Valérie JOURDAN - M Christophe PLOTEAU - Mme Carole GUIBERT - M Jean-Marie LOUAPRE - M. Cédric FLOCZEK - M. Mikaël GICQUEL - Mme Charlène GUINEL - Mme Aurélie BEAUCHENE - Mme Cathy GUILLOIS - Mme Anne CAVE - M Norbert JANVIER - M. Thierry MOREAU - Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :
Mme Céline HUNAULT représentée par Mme Nadine DREAN
M Pierre JOUADE représenté par M. Mikaël GICQUEL

MEMBRES EXCUSÉS :
RAS

MEMBRES ABSENTS :
M. Thomas SAUMONEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme Charlène GUINEL a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.
Approbation du procès-verbal de séance en date du 12 janvier 2026, à l'unanimité

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :
Mme le Maire propose :
- de retirer de l'ordre du jour la délibération « Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement »
- d'ajouter à l'ordre du jour la délibération « Bretagne porte de Loire Communauté / Commune de Grand-Fougeray - Convention de mise à disposition de personnels – PVD – Avenant n°3 »,
à l'unanimité.